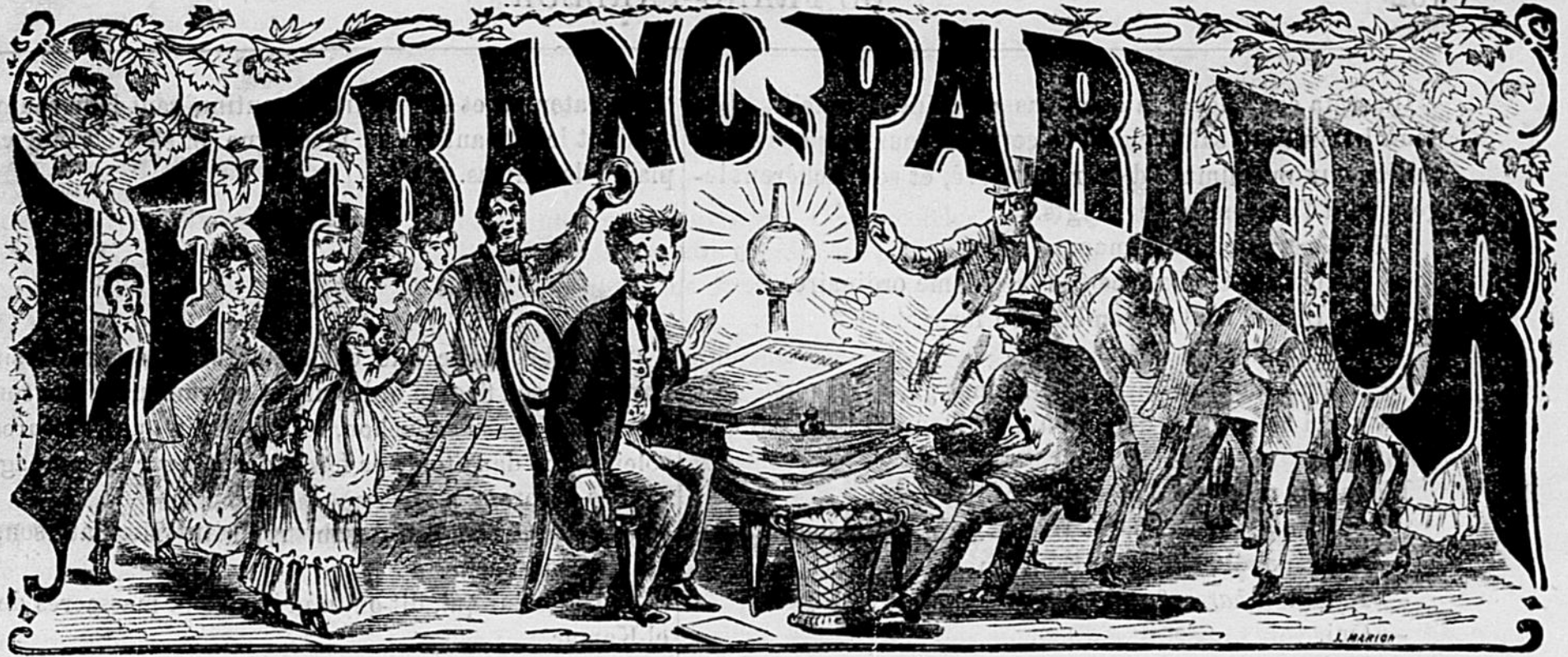


M. J. L. Vallée  
Montel



Vol. II, No. 17.

MONTREAL, JEUDI, 11 JANVIER 1872.

ABONNEMENT, . . . \$2.00  
PAR NUMERO, . . . 5 Cents

FEUILLETON DU FRANC-PARLEUR.

LE

## CHASSEUR DE PANTHERES

PAR ERNEST CAPENDU.

IX

YOUSSUF-BEY.

(Suite)

—Il faut nous remettre en route sur l'heure !

—Où allez-vous aller ?

—A Damas !

—Mais la route est couverte de Druses ?

—Nous passerons au milieu d'eux.

—Mais la ville est au pouvoir des musulmans et des Druses.

—Qu'importe ! nous y entrerons !

—Mais les massacres vont commencer à Damas !

—A cheval ! Abou'l-Abbas, à cheval ! s'écria Henri.

—C'est la mort que vous allez chercher !

—Eh bien ! nous la trouverons ! mais il faut partir !

Le chasseur de panthères était debout.

—Restez ici, parmi nous ! dit Youssuf ; je répons de votre sûreté !

—A cheval ! " cria Henri en bondissant en selle.

X

LE PARADIS TERRESTRE.

Où était situé l'Eden ? le paradis terrestre ? Je n'ose émettre mon opinion, après celle des savants qui ont traité pa-

reille matière ; cependant, si l'Eden devait répondre à la pensée que je m'en suis faite, je le placerais sans hésiter dans la plaine de Damas.

C'est qu'il n'est peut-être pas au monde de coup d'œil plus majestueusement beau que celui que présente ce vaste bassin à demi entouré par les dernières collines des mots *Djebel-Chaik* qui forment au nord, à l'ouest et au sud un demi-cercle large, puissant, abritant la plaine des vents du nord et des sécheresses du midi.

Dans la plaine de Damas surtout le spectacle est féérique. Le regard suit avec une expression admiratrice cette diversité des dessins, cette confusion de couleurs, ces longues files de chameaux qui s'en vont d'un pas lent et tranquille, portant les uns des balles de coton, les autres des pierres de taille ou des poutres ; ces lourds *arabas* (chariots) traînés par des bœufs, et dont l'intérieur, entouré de rideaux verts, renfermait quelque grande dame syrienne en promenade. Puis ces successions de musulmans à la démarche lente, mesurée, magistrale ; ces marchands sur leurs ânes de grande espèce ; ces Bédouins sur leurs magnifiques chevaux ; ces *rayas* à pied, humbles et déguenillés ; toute cette animation enfin révélatrice de l'approche d'une capitale. Et cependant aucune ville n'apparaît à l'horizon ; mais elle se devine et on la sent derrière une autre colline de schiste qui s'élève au centre de la plaine.

Sans doute ce spectacle grandiose, qui frappe d'étonnement et d'admiration le voyageur, produisait sur un groupe de cavaliers venant de l'Anti-Liban un effet magique ; car, le jour où nous reprenons notre récit, ces cavaliers, immobiles et silencieux, se tenaient sur le versant du *Djebel-Chaik* comme des statues de la Contemplation.

Tous portaient le costume oriental ; et il était facile de reconnaître le chef de la troupe à la richesse des vêtements qui distinguait l'un d'eux. Celui-là était *Malhoun-Khatoun*, le cheik druse.

Placé et isolé à quelques pas en avant de sa suite, il parcourait d'un œil sombre la campagne de Damas qui se déroulait sous ses pieds. Son regard errait dans le vague et sans se fixer sur aucune de ces scènes multiples ; *Malhoun-Khatoun* paraissait attendre. Tout-à-coup un bruit sourd retentit dans la montagne. Le cheik tourna la tête ; une seconde troupe de cavaliers surgissait par la route des Caravanes, dernier vestige d'un magnifique chaussée romaine. *Osman-ben-Assuh*, l'agah turc, était à la tête de cette trou-

Il arrêta son cheval à deux pas de celui du cheik. Les deux hommes se saluèrent avec cette roideur de glace particulière aux musulmans d'un rang élevé, et se touchèrent légèrement l'extrémité des doigts.

— Tout est prêt, dit Osman.

— Bien, fit le cheik avec son laconisme ordinaire.

— Les Druses sont rassemblés en force.

— Ils attendent le signal.

— Demais alors tu entreras à Damas ?

J'y serai ce soir, et demain à deux heures le signal sera donné.

L'agah fit un geste d'assentiment.

— Les deux femmes sont à Damas ? reprit Osman.

— Oui, répondit Malhoun-Keatoun.

— Dans ton harem ?

— Oui.

— Et le juif ?

— Hassan a dû le chercher dans la montagne.

— L'a-t-il pris ?

— Je l'ignore ; mais, qu'importe, il ne s'agit pas de s'emparer de sa personne, mais de le trouver.

— Quelle somme tui demandes-tu ?

— Celle convenue : dix mille livres anglaises en échange de sa fille, sinon elle mourra.

— Quel délai donnes-tu ?

— Un mois.

— Bien ; demain je serai à Damas.

Les deux hommes se saluèrent suivant la formule orientale, et Malhoun-Khatoun partit au galop ; ses compagnons le suivirent.

L'agah, demeuré seul en avant des siens, suivit d'un regard sombre le cheik qui disparaissait derrière le nuage de poussière soulevé par ses cavaliers.

Tout-à-coup l'œil de chat-tigre d'Osman-ben-Assah s'illumina d'un feu rapide, et une expression de joie féroce éclata sur son visage.

— Massacre demain les chrétiens, dit-il en tendant la main dans la direction du chef druse, ensuite tu mourras, Malhoun-Khatoun ; tu mourras et je serai cheik à ta place ! Alors à moi tes richesses, à moi ta puissance, à moi Victorine ! Depuis deux années l'amour me ronge le cœur ! Depuis deux années j'ai suivi une route tortueuse pour atteindre mon but... ce but, je le touche aujourd'hui. La chrétienne est seule, sans défense... Ton amour, Malhoun-Khatoun, s'élève encore comme un obstacle entre elle et moi, mais cet amour s'éteindra avec ta vie, et tu mourras, Malhoun-Khatoun ! Allah le veut ; je l'ai juré !

Et Osman, la main tendue, demeura immobile, lançant un geste menaçant vers le groupe des cavaliers, dont les burnous blancs et les armes damasquinées resplendissaient au soleil à travers la poussière.

— Eh ! eh ! dit une voix sonore, que fait donc là le seigneur Osman, le chef agah ?

Osman se tourna lentement : deux cavaliers étaient devant lui.

— Monsieur Paterson ! dit-il.

— Ah ! fit l'Anglais, vous paraissez sombre et menaçant comme le fantôme d'Hamlet. Nous allons à Damas, sir William et moi, faisons-nous route ensemble ?

— Non, répondit l'agah, je retourne dans les montagnes.

Et, saluant les deux Anglais, il s'éloigna gravement. Ses hommes se mirent également en marche.

M. Paterson et sir William continuèrent leur route, descendant le versant de la montagne et se dirigeant vers la plaine de Damas.

## IX

## DAMAS.

— Qu'est-ce donc que cet agah turc ? demanda sir William avec son flegme ordinaire et en ramenant sur son visage capuchon sur capuchon, car il était quatre heures et le soleil, alors dans toute sa force, dardait sur la campagne ses rayons embrassés.

— C'est Osman-ben-Assah, répondit M. Paterson, l'ami de Kurchid-Pacha.

— Ah ! celui qui, dit-on, a présidé aux massacres de Deir-el-Kamar.

— Du moins à ceux que l'on prétend ; moi, je crois que l'on calomnie.

— Qui ?... Osman-ben Assah ?

— Lui et ses amis les Druses.

— Vous ne croyez pas aux massacres.

— Peu, fort peu ; je suis même porté, je l'avoue, à n'y pas croire du tout. D'ailleurs, le *Times* n'en parle pas.

— Aoh ! dit sir William, je le crois. Le *Times*, arrivé par le dernier courrier, est du 20 juin, à Londres, et les massacres n'ont commencé à Deir-el-Kamar que le 3 juillet.

— Qu'importe ! sir William ; le *Times* est toujours si bien informé qu'il donne les nouvelles d'avance. Si les massacres avaient dû avoir lieu en Syrie, le *Times* les eût prévus et il en eût parlé. Or, il n'en dit rien, donc il ne doit rien y avoir.

— Mais ce qu'on disait à Beyrouth...

— Qui ? le consul de France ? un ennemi de ces pauvres Druses. La France a intérêt à faire croire aux massacres, sir William. Elle voudrait, comme autrefois, venir se mêler des affaires de ce pays, ce que tout bon Anglais ne doit pas souffrir. Mais je crois, ainsi que le *Morning Chronicle* le laisse supposer, que s'il y a des massacres, ce sont les Maronites qui les commettent sur les Druses.

— Aoh ! fit encore sir William en se tournant tout d'une pièce vers son compagnon et en ouvrant de grands yeux. Cependant, en traversant les montagnes, nous avons vu des villages en cendres...

— Des incendies peuvent éclater dans tous les pays.

— Des villes en ruines....

— Accident ! On les rebâtira.

— Des cadavres de gens assassinés.

— Que voulez-vous ? chaque pays a ses habitudes. A Londres on meurt du *spleen*, en France on meurt d'une fluxion de poitrine, ici on meurt d'un coup de fusil ou d'un coup de yatagan. Question de mœurs, sir William !

— Mais enfin les Maronites...

— Les Maronites, interrompit M. Paterson, ne m'intéressent aucunement, par la raison bien simple que mes intérêts personnels sont diamétralement opposés aux leurs. Comprenez, sir William, et raisonnons, je vous prie. Le siège principal de ma maison de commerce est à Beyrouth, et j'ai des comptoirs dans toutes les principales villes du Levant. J'écoule dans ce pays tous les produits qui m'arrivent directement de Manchester et de Birmingham par Londres et Liverpool. Je renvoie à Londres et à Liverpool les pierres précieuses et les perles qui m'arrivent à leur tour de la Perse et de l'Arabie. J'ai mes correspondants aux Indes et mes relations commerciales s'étendant à la fois en Orient et

en Occident, la Syrie est pour moi une contrée des plus convenables.

—Sans doute, fit sir William.

—Supposez un instant, poursuivit M. Paterson, que tous ces Maronites qui, selon moi, ne sont bons à rien, soient bons à quelque chose ; supposez qu'ils chassent définitivement d'ici ces malheureux Druses et ces pauvres Turcs, qu'ils possèdent entièrement le pays. Mais la première chose qu'ils feront ce sera de cultiver les terres, d'établir des fabriques, des centres d'industrie, et quand ils fabriqueront chez eux tout ce qui sera nécessaire à eux et à leurs voisins, qu'est-ce que je ferai moi, bon Anglais, de mes marchandises ? Puis, que ces Maronites aient des ports, un gouvernement, une force, ils auront des flottes, ils me tueront mon commerce du Levant. Ils pourraient faire la guerre un jour à l'Angleterre, et mes correspondances avec les Indes, comment s'opéreraient-elles ? Et puis, ces Maronites n'ont que le mot *France* toujours à la bouche. Ils aiment les Français et la France ! Eh bien ! il ne manquerait plus que la France vint se mêler de toutes ces affaires de Syrie. Où en seraient les miennes, à moi ? Elle arriverait ici avec ses idées de gloire et d'émancipation, de liberté commerciale et de protectorat général ? La France a une singulière manière d'établir son influence : elle fait sa propagande avec un drapeau à la main et de grands sentiments pleins la bouche. L'Angleterre, elle, procède avec une *Bible* dans une main et une pièce de calicot dans l'autre. Et elle a raison. La France ne rapporte que la gloire, et nous nous rapportons l'argent. Or l'argent est le nerf du commerce, et le commerce est tout !

—Donc, dit sir William, il faut que les Druses fassent de temps en temps une petite guerre aux Maronites pour le bien de vos affaires ?

—Sans doute. Aussi, comprenez ! Il faut n'accueillir les bruits qui circulent qu'avec la plus grande défiance, ne pas toujours donner tort aux Druses, les soutenir même au besoin et faire apprécier par tous ces gens l'avantage incontestable qu'ils ont à acheter mes marchandises, à céder à mon influence, et à laisser tranquillement prospérer mes affaires.

Vous avez raison, monsieur Paterson.

—Cela est évident, sir William."

M. Paterson et sir William gravissaient alors, au pas de leurs montures, la montagne de schiste située au centre de la plaine, dernier point de la chaîne du Liban. Ils venaient d'atteindre son sommet et ils s'engageaient dans un bois de noyers colossaux. Tout à coup, par une ouverture pratiquée en face d'eux, au centre du bois, s'offrit à leurs yeux le spectacle à la fois le plus grandiose, le plus original et le plus fantastique que l'œil du voyageur puissent contempler dans ce merveilleux pays.

Au-dessous d'eux apparaissaient des faubourgs tout verdoyants de jardins. Ces faubourgs s'éparpillaient en groupes d'arbres et de maisons tout à travers une large plaine et tout autour d'une enceinte de murailles la plus singulière du monde. Ces murailles, en effet, au lieu d'avoir la teinte terreuse, sale, triste des fortifications occidentales, brillaient au contraire de la façon la plus merveilleuse. Composées de pierres jaunes et noires alternées de mille façons, les unes rondes, les autres carrées, d'autres triangulaires, mais toutes disposées avec art, ces remparts crénelés avaient l'air d'une ceinture de voleurs noir parsemée de topazes.

Cette enceinte n'était pas la seule qui se présentait aux regards. D'autres apparaissaient à l'intérieur de la ville immense qui se déroulait au sud, et en séparaient les divers quartiers. Ces secondes enceintes, les unes flanquées de tours carrées, les autres ornées de sculptures bizarres en forme de turbans, présentaient un tableau singulier et féérique.

Puis des maisons et des arbres s'alternant sur tous les points. Ici une ligne de hauts cyprès formaient une promenade ; là une suite prolongée d'arcades mauresques faisait deviner un *bazar* ; plus loin, un groupe de palmiers balançait leurs têtes gracieuses au-dessus du bassin en demi-cercle d'une fontaine monumentale ; plus près, des quinconces d'arbres-fruitiers dans l'intérieur d'un palais musulman ; enfin, parsemées de tous côtés, semées comme des broderies en reliefs sur un fond de mousseline brillante, des milliers de coupoles avec leurs croissants de cuivre à leurs sommets et des minarets aigus sur leurs flancs.

C'était un labyrinthe de terrasses fleuries, de grands arbres et de beaux jardins, coupés en sept parties distinctes par sept branches sinueuses d'un fleuve aux reflets argentés et éclairé par les reflets d'un soleil ardent qui prêtait encore au tableau toute la magie de ses couleurs, c'était Damas enfin, la cité florissante, la reine de l'Orient, *Al-Chan*, comme l'appellent les Arabes en lui donnant le nom de la Syrie elle-même.

Ce spectacle était tellement beau, tellement grandiose, que les deux Anglais, en dépit de leur nature égoïste et flegmatique, demeurèrent un moment sous le charme, et, arrêtant leurs chevaux, restèrent en contemplation sur la lisière du bois de noyers.

## XII

### LE HAREM.

En Europe, on a l'habitude de confondre souvent *sérail* (en turc *sérai*) et *harem*, et cette erreur est si commune que plusieurs dictionnaires modernes font de ces deux mots des synonymes pour lesquels ils ne donnent qu'une seule et même description. Ces deux mots cependant expriment deux choses bien distinctes.

*Sérail* (*sérai*) veut dire *palais*.

*Harem* signifie, à proprement parler, *défendu*.

Les Turcs et les Arabes nomment *sérai* toutes les habitations princières, qu'elles soient occupées par des hommes ou par des femmes. Un *sérai* peut être une caserne pourvu que le bâtiment soit monumental.

*Harem*, au contraire, est le nom désignant l'appartement exclusivement réservé aux femmes, le *lieu défendu*, et, par abréviation, le *défendu*, le *harem*.

Le même mot s'applique également au contenant et au contenu, à l'appartement des femmes et aux femmes elles-mêmes. On dit : *La femme est enfermée dans son harem* ; et : *Le pacha était suivi de son harem*. N'est-ce pas l'expression même de la susceptibilité musulmane qui se révèle si bien en employant dans le langage le mot *défendu* pour nommer l'appartement où le *maître* seul a le droit d'entrer, et la femme que jamais un regard étranger ne doit souiller.

Le *harem* est d'ordinaire un palais dans un palais. De la façon dont est construit un *harem*, on ne rencontre presque jamais un portique qui permette à l'œil des passants de lancer un regard indiscret sur le corps du logis principal. Point

de façades découpées par de larges, fenêtrés, mais au contraire une entrée anguleuse fermée par une double barrière, où jour et nuit demeure un gardien vigilant; et si par hasard l'édifice reçoit la lumière de la rue, les fenêtrés sont élevées et garnies d'un treillage de bois très-serré derrière lequel il est impossible de rien apercevoir.

Ceux-là même, parmi les Turcs, qui sont les plus chauds partisans de la réforme et qui ont fait bâtir des palais se rapprochant de nos constructions européennes, conservent avec soin ces rideaux de bois. Le plus souvent encore leurs femmes habitent une autre maison disposée comme celles d'autrefois.

C'est ordinairement au fond d'une vaste cour que se trouve l'escalier qui conduit au *harem*. La porte de cet escalier est recouverte d'un tapis, et l'eunuque qui rôde sans cesse alentour indique en outre au vrai croyant qu'il faut détourner ses regards de cet endroit mystérieux.

Dans les vestibules qui précèdent les chambres où se tiennent les femmes, des eunuques et des servantes noires forment une seconde garde toujours prête à donner l'alarme si quelque téméraire osait se présenter dans ces lieux défendus.

Le peuple n'a pas, comme les grands seigneurs, des appartements séparés ni des eunuques ni des esclaves pour garder ses femmes; mais toujours une chambre ou un réduit obscur lui sert de *harem*. Dans sa hutte de terre le paysan soustrait, au moyen d'une natte, sa compagne à la vue des étrangers.

(A continuer.)

### La Chambre des Arts et Manufactures.

Le manque d'espace nous empêche, pour cette fois, de publier l'article que nous avons fait relativement aux difficultés qui existent dans la Chambre des Arts et Manufactures.

Comme cette question est, à notre point de vue, d'une importance majeure, et qu'elle nécessite de longues et graves explications, nous avons préféré, plutôt que de diviser notre sujet en deux parties, le traiter en une seule fois, car dans une feuille hebdomadaire, il est presque impossible de suivre aussi attentivement une discussion, que l'on saurait le faire dans un journal quotidien.

Nos lecteurs voudront bien nous accorder ce délai, et, en revanche, nous leur promettons ample satisfaction pour le prochain numéro.

Tous les jours, nous recueillons des détails qui sont précieux, et, à l'aide de ces matériaux, nous espérons jeter un jour tout nouveau sur nos rapports passés et futurs avec nos concitoyens d'origine étrangère dans la Chambre des Arts.

### Quartier St. Jacques.

Un grand nombre d'électeurs influents du Quartier St. Jacques se sont rendus auprès de l'ex-échevin Contant pour le prier de se laisser porter Candidat aux prochaines élections municipales pour les représenter au Conseil de Ville. Sur la sollicitation pressante de ses amis, il a accepté.

### Correspondances.

Notre estimable collaborateur M. Ernest Tremblay, bien qu'attaqué tout innocemment dans nos colonnes par un Etudiant en Médecine, a daigné se défendre.

Son adversaire, nous en sommes sûr, n'avait pas calculé la portée de ses coups, quand il écrivait dernièrement son épître, car la verte leçon qu'il reçoit aujourd'hui n'est pas de nature à guérir la blessure que semble lui avoir causé la lecture de la "Carabinade".

Aussi, le public désintéressé, en comparant l'attaque avec la défense, en viendra-t-il à la conclusion à laquelle nous en sommes arrivé: c'est que M. l'Etudiant en Médecine pourrait faire beaucoup plus de mal à coups de bâton qu'à coups de plume.

A monsieur le Rédacteur du *Franc-Parleur*.

Monsieur le Rédacteur,

J'étais revenu de la campagne passablement fatigué des fêtes et livré à des réflexions plus ou moins philosophiques sur la rapidité de la vie et l'instabilité des choses d'ici-bas, lorsque le *Franc-Parleur* m'est tombé sous la main. Quel ne fut pas mon étonnement d'y voir qu'un Etudiant en Médecine m'offrirait, comme cadeau du nouvel an, une perspective de coups de bâton dont je garderai toujours un tendre souvenir!

Hélas! qu'ai-je donc fait pour mériter ainsi les menaces foudroyantes de gens aussi dangereux? Ce que j'ai fait, misérable! c'est que je passe pour le père d'une petite infamie, d'un petit pamphlet rimé auquel son auteur a donné le titre insipide de "Carabinade".

Votre spirituel correspondant, M. le Rédacteur, veut que je me disculpe, aux yeux du public, de cette accusation; avec votre permission, monsieur l'Etudiant en Médecine, je ne me disculperai pas. Car, tout bien considéré, il vaut autant que ce soit moi qu'un autre, qui passe pour l'auteur de la *Carabinade*. J'en pourrais même tirer un peu de gloire puisque des gens très-sensés et qui se placent à un autre point de vue que les Etudiants en Médecine, ne trouvent pas cette petite farce aussi insipide que ces derniers voudraient le faire croire. D'ailleurs, puisqu'on cherche à intimider l'auteur avec des coups de canne, je crois qu'il agirait plus prudemment pour ses épaules en gardant l'anonyme et en laissant les soupçons et les cannes tomber sur un autre (moi par exemple) que de s'exposer ainsi, de gaieté de cœur, à une avalanche de coups qui ne lui offre rien de bien attrayant.

A propos de coups de canne, je crois, monsieur le Rédacteur, que votre correspondant est un Etudiant en Médecine de première année; car tuer un homme à coups de cannes me semble par trop élémentaire pour qu'un étudiant plus avancé et qui ait quelques connaissances en thérapeutique veuille se servir de procédés aussi vulgaires. Et puis, s'il avait un peu étudié la Médecine-Légale, il saurait que la loi défend aux médecins d'assommer les gens à coups de cannes, et que si parfois elle leur permet de tuer, ce n'est qu'avec les remèdes approuvés de la Faculté.

J'en suis aussi à me demander, M. le Rédacteur, comment il se fait qu'il ne s'est rencontré personne dans tout le corps des Etudiants en Médecine pour corriger le français de votre correspondant, interprète de tous ses confidences.

La première phrase se lit comme suit: "Il est une certaine littérature que tout honnête homme abhorre: la satire."

Il n'est pas fort difficile de démontrer à monsieur l'Etudiant en Médecine que la satire n'est pas une littérature, mais bien un genre de littérature, ce qui est de beaucoup différent.

En cherchant un peu dans l'Histoire il serait facile de refuter l'avancé de Monsieur l'Etudiant en Médecine : que tout honnête homme abhorre la satire ; sans vouloir établir de point de comparaison entre Boileau et l'Auteur de la "Carabinade" qui bien certainement n'a pas cette prétention, je pourrais dire que lorsque Boileau fit paraître ses satires, les ennemis qu'il se fit étaient les imbéciles et les sots, et que Corneille, Racine, Molière, Lafontaine, Labruyère, etc., qui, pour l'esprit et l'honnêteté, peuvent être comparés sans trop de désavantage aux Etudiants en Médecine du Collège Victoria, étaient du parti du célèbre satirique.

La phrase où Monsieur l'Etudiant en Médecine à la gracieuseté de me menacer de coups de cannes est ainsi conçue : Il se pourrait que M. Ernest Tremblay fasse avant longtemps plus ample connaissance avec les cannes qui selon lui jouent un si grand rôle dans les séances de l'Institut Médical. Quelqu'un qui aurait su le français eût écrit. Il se pourrait que M. Ernest Tremblay fit etc.

Malgré ces menaces, je n'ai aucun sujet de crainte, car bien que le Professeur de Rhétorique du Collège de Montréal, ait conseillé aux Etudiants en Médecine de bâtonner l'Auteur de la Carabinade (plus ou moins évangélique) je n'en suis pas moins à l'abri des coups puisque le gracieux Professeur avec ce tact fin qu'on lui connaît, a eu en même temps la précaution d'avertir ses amis les Etudiants en Médecine, que Tremblay n'avait pas assez de jugement et de connaissances pour faire une telle bêtise ?

Je suis véritablement peiné, Monsieur le Rédacteur que les Etudiants en Médecine qui après tout ne sont pas aussi sots que voudrait l'insinuer l'Auteur de "La Carabinade" aient choisi un interprète aussi maladroit que celui qui se fait ainsi l'écho de leurs opinions.

Comme vous, Monsieur le Rédacteur, j'ai été surpris de l'irritation nerveuse causée aux Etudiants en Médecine par la "Comédie Infernale." Qu'un professeur de Collège trouve la "Comédie Infernale" une œuvre anti-philosophique, anti-dogmatique, anti-littéraire, etc., nous expliquons la chose par la congrégation à laquelle appartient le savant professeur ; qu'un de nos prétendus bons écrivains la trouve insipide bien qu'il ne l'ait pas lue, nous comprenons encore pourquoi et à tous les deux nous pouvons toujours répondre par ce vers de Molière :

"Vous avez vos raisons pour la trouver ainsi."

Mais que les Etudiants en Médecine en soient si scandalisés c'est ce que je ne puis m'expliquer et j'en demeure comme vous Monsieur le Rédacteur dans le plus profond étonnement.

Il est bien vrai que j'ai déjà rencontré un étudiant en Médecine qui dit n'avoir pas trouvé un seul mot d'esprit dans toute la "Comédie Infernale" même après en avoir fait une analyse raisonnée ; mais celui-là n'est pas le phénix de la Faculté, il n'a jamais trouvé d'esprit nulle part, ce qui explique peut-être pourquoi, nous n'en trouvons jamais chez lui.

Enfin Monsieur le Rédacteur je termine et je regrette sincèrement d'avoir à entretenir vos lecteurs de chose aussi peu digne d'attention qu'une querelle d'Etudiants en Médecine avec l'Auteur de la "Carabinade ;" mais comme on m'a attaqué personnellement dans votre journal, j'ai cru devoir répondre, non pas pour me disculper comme le voudrait vo-

tre Correspondant, mais pour conseiller aux Etudiants en Médecine de choisir une autre fois un polémiste plus habile, un truchement plus poli et qui ne fasse pas preuve d'une ignorance aussi grossière.

Je demeure

Monsieur le Rédacteur,

Votre etc.

ERNEST TREMBLAY.

### La "Revue Canadienne" et M. Villeneuve.

A Monsieur le Rédacteur en Chef du "Franc-Parleur"

M. le Rédacteur,

Après avoir attaqué dans la *Revue Canadienne* un principe de mes conférences, M. Joseph Tassé déclare, dans le même organe, ne pouvoir publier ma réponse, attendu que la *Revue* n'a jamais été une arène pour la polémique et que ma lettre contient en germe toute une discussion.

Combattre les principes catholiques et refuser aux écrivains le droit de réplique serait une inconséquence malhonnête pour tout autre que M. J. Tassé. Ceux qui, comme moi, ont eu l'avantage de voir, un jour, de près, cet estimable monsieur ont admiré trop de candeur ingénue sur son front et dans son âme, trop de simplicité naïve pour qu'il leur soit permis de le soupçonner jamais, je ne dis pas d'une indignité, mais même de la moindre malice. Sans doute, et c'est là un hommage que je suis aussi heureux de rendre à M. Tassé, qu'il lui sera doux de la recevoir d'un programme, si Monsieur le critique eût pressenti un moment qu'il m'attaquait sur un terrain où la défense devait m'être interdite, il se serait borné à critiquer la forme.

Je n'ai jamais eu la prétention de livrer au public une œuvre irréprochable sous le rapport de la forme ; j'ai simplement prétendu offrir une doctrine catholique. Et voilà pourquoi j'ai demandé et obtenu des approbations qui sont des sanctions, non de la forme, mais des principes. Or sanction, comme noblesse, oblige.

Puisque M. Tassé sans consulter les honorables directeurs de la *Revue Canadienne* et sans écouter sa bonne nature, refuse de publier l'épître que je lui ai adressée, moins pour repousser une odieuse insinuation que pour maintenir un principe contesté, je dois solliciter la faveur de mettre sous les yeux du public éclairé les trois pièces suivantes, afin que chacun puisse juger sainement de la position qui m'est faite à l'égard du libéralisme catholique, et dans la *Revue Canadienne*.

*Nos faiblesses et nos forces à l'égard de la vérité. Conférences prononcées à l'Union catholique de Montréal, par Alphonse Villeneuve, instituteur, Montréal. C. O. Beauchemin et Valois, libraires-imprimeurs. 278 pages.*

Cet ouvrage publié récemment a valu à son auteur d'honorables approbations. La plupart des évêques de la province auxquels M. Villeneuve avait soumis ses Conférences les ont hautement approuvées comme contenant, suivant l'expression de Sa Grandeur Mgr. de Montréal "des doctrines saines, des principes purs et des règles, sages pour parvenir sûrement à la connaissance des vérités dont doivent se nourrir les gens du monde aussi bien que les gens d'église." Mgr. de Bircha a dit : — ce que d'autres prélats ont exprimé sous

une autre forme,—qu'il "admirait comment un laïque, occupé comme l'est M. Villeneuve, a pu trouver le temps de se livrer à de si hautes études, et de pénétrer si loin dans l'économie de la science théologique et philosophique."

Un auteur ne saurait vraiment débiter sous de meilleurs auspices. Il y a dans beaucoup de passages de ce livre tellement d'élévation d'idées, d'éclat et de profondeur, que plusieurs personnes ont pu nier à M. Villeneuve la paternité de ses plus belles pages.

L'alinéa suivant encadré dans la préface ne fait que redoubler leurs soupçons; "Autant que possible les citations sont entre guillemets; et si, des passages entiers d'auteurs, d'ailleurs "renommés," se trouvent mêlés à mes propres réflexions il faut en accuser mes notes où ce désordre existait, sans qu'il m'ait été possible d'y remédier. Ce nouvel aveu suffira, je l'espère, pour me mettre à l'abri du reproche d'avoir voulu dépouiller les autres pour m'enrichir."

Sous cet aveu ingénu elles y ont vu une présomption outrée. Comment, ont ajouté ces critiques, l'auteur dit n'avoir pu démêler sa propre prose dans des passages entiers d'auteurs renommés, des plus grands écrivains dont s'honore l'école catholique! C'est trop fort.

Nous sommes loin de vouloir nous faire l'écho complaisant de ces accusations que, pour notre part, nous serions fort en peine de prouver. Elles ne doivent pas surprendre M. Villeneuve, car, nous dit un auteur, l'accusation de plagiat est de celle que l'on porte le plus facilement contre un écrivain, dont il est en revanche le plus difficile à se défendre, à moins de démontrer qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Il est assez curieux de constater que plusieurs des littérateurs les plus célèbres ont été l'objet de ce reproche et plus d'une fois avec raison. Virgile a fait des emprunts à Homère, Racine à Euripide, Corneille aux Espagnols. Le Tasse, Pascal, Walter Scott, Shakespeare et bien d'autres se sont souvent appropriés des pages entières d'autres écrivains sans les citer, et Molière avait adopté cette devise fort élastique: "Je prends mon bien où je le trouve."

Il en coûte toujours, d'ailleurs, à un certain nombre de lecteurs préjugés de s'incliner devant une intelligence d'élite et de reconnaître sa supériorité. Mais nous devons à notre franchise de dire que l'excuse donnée par M. Villeneuve nous a peu satisfait et qu'au lieu de désarmer la critique, elle ne fait que lui donner de nouvelles armes. Il nous semble que dans une citation un peu longue surtout, on peut avec de la bonne volonté découvrir facilement, "malgré le désordre des notes," ce qui est ou n'est pas de son crû.

En admettant même pour un instant qu'on aurait raison de refuser à M. Villeneuve presque tout mérite d'originalité, son livre lui ferait encore honneur, et serait d'une grande utilité. Car, il atteste des études extrêmement abstraites et sérieuses. Les plus grands théologiens comme les plus profonds philosophes semblent n'avoir pas de secrets pour l'auteur, qui se complait dans les plus hauts horizons de la pensée. Nous n'exagérons pas en affirmant que le nombre de laïques aussi bien renseignés que M. Villeneuve sous ce rapport est fort clair-semé dans notre pays. Combien en comptons nous parmi nous qui aient même étudié les livres les plus élémentaires de théologie. Bien peu vraiment. Comme si la théologie, l'œuvre des penseurs les plus approfondis et des plus grands génies, n'était qu'une science propre au clergé! Comme si elle n'était pas indispensable de notre temps surtout aux législateurs et à tous ceux qui tiennent

une plume pour défendre la Vérité et faire justice des mille erreurs qui ont cours et revêtent, souples comme Protée, les formes les plus subtiles et les couleurs les plus chatoyantes!

Les conférences données par M. Villeneuve à l'Union Catholique sont au nombre de 9. Les trois premières surtout démontrent l'alliance indispensable des lettres et de la religion et se rattachent en même temps aux études que doit faire un jeune homme dans le monde. Dans la dernière partie du troisième entretien, nous avons fort goûté les considérations qui y sont développées sur l'importance de l'étude de la théologie. La quatrième conférence roule sur la philosophie et la suivante sur l'histoire; la sixième traite de la littérature et la septième des sciences naturelles et des mathématiques. Dans la lettre d'approbation que Monseigneur Lafèche a envoyée à l'auteur, Sa Grandeur dit que les huitième et neuvième conférences combattent "avec une sûreté de doctrine et un courage tout-à-fait digne d'éloge, les deux grandes erreurs de notre temps, le catholicisme libéral que Notre Saint Père le Pape vient de flétrir avec tant d'énergie, en déclarant qu'il a fait plus de mal à la France que la révolution et la Commune avec ses hommes échappés de l'enfer—et le rationalisme."

En parlant des erreurs capitales si fortement condamnées par Pie IX dans le *Syllabus*, M. Villeneuve dit:

"Un certain libéralisme catholique va plus loin. Non seulement il demande la liberté de conscience; mais il désire que même entre catholiques, on ne soulève pas de questions brûlantes, de polémiques passionnées; il prêche la prudence. Il n'aime pas à voir les catholiques examiner de trop près la conduite des affaires politiques, il trouve que c'est soulever des colères dangereuses que d'essayer à chasser le gallicanisme de la loi et de la politique; qu'il faut attendre pour cela le moment opportun et le consentement des chefs politiques....."

"Et qu'on ne vienne pas dire que des laïques généreux, que des prêtres éclairés, que des évêques, aussi pieux que savants, ont approuvé ce mutisme imprudent et condamné les polémiques catholiques dont il est ici question. Nous dirions tout simplement que ces évêques, ces laïques sont libéraux."

L'allusion est trop transparente pour que l'auteur n'ait pas ici en vue de parler des polémiques qui ont depuis quelque temps divisé la presse catholique de cette province. Evidemment, M. Villeneuve n'eut pas risqué une appréciation aussi hardie, s'il eut connu avant d'écrire,—surtout la dernière phrase que nous citons et qui est pour le moins malheureuse,—la décision de l'épiscopat sur le mérite et la portée de ces polémiques.

L'auteur sait, à n'en pas douter, que nos évêques sont loin d'aimer à voir le gallicanisme greffé sur notre législation et notre politique. Cependant, ils ont déploré les mêmes polémiques comme causant du scandale et du malaise, divisant inutilement les forces catholiques et ne pouvant produire, vu la condition particulière de notre état social et politique, aucun des heureux résultats que quelques optimistes en attendent. Ils ont même passé une résolution dans le but d'empêcher, que la presse catholique ne se lance imprudemment dans les discussions irritantes à propos de questions ou matières religieuses et ecclésiastiques, comportant qu'aucun journal ne doit, à l'avenir, traiter *expresso* aucun sujet ayant rapport à l'enseignement, à la discipline et aux droits de l'église, sans avoir auparavant reçu

instruction ou direction de qui de droit, c'est-à-dire de l'évêque diocésain ou de son Grand Vicaire. (1).

Suivant M. Villeneuve, nos évêques doivent alors être libéraux, puisqu'ils ont condamné les polémiques catholiques qu'il signale. Il serait pourtant le premier à proclamer qu'il n'est pas un épiscopat dans la catholicité mieux rempli de l'esprit romain que le nôtre. Le vote unanime de nos évêques dans le Consile du Vatican sur la question de l'infailibilité pontificale, si nous n'avions pas d'autres preuves non moins éclatantes, est là pour attester combien ils possèdent dans toute sa plénitude l'essence de l'esprit catholique. Aussi M. Villeneuve devrait-il biffer le mot malencontreux et injuste qui lui est échappé dans un excès de zèle.

Nous aurions bien quelques autres réserves à faire, mais il nous faudrait entrer dans des développements que l'espace ne nous permet pas de donner à ce travail bibliographique.

Voilà pour le fond. Comme nous ne sommes pas au Palais, le fond doit emporter la forme et M. Villeneuve a tout à y gagner en se faisant apprécier à ce point de vue. Car il serait à désirer que son style fut plus égal et moins ampoulé à certains endroits. Le ton n'est-il pas aussi un peu doctoral? L'invocation: "Au Canada," outre qu'elle est trop pompeuse, surcharge inutilement le livre de préliminaires. Autant que possible, à moins que la nature du sujet ne nécessite un discours d'introduction, la préface doit être courte et l'entrée en matière—in medias res—prompte. De fait, M. Villeneuve semble avoir un peu prodigué ses explications et sa profession de foi couronnant les errata qu'il relève à la fin du volume n'est certainement pas à sa place.

L'auteur rachète cependant ses défauts par de très beaux passages et ils ne sont pas rares.

Lorsque M. Villeneuve publiera un second volume, — son amour du travail nous autorise à croire qu'il ne brisera pas sitôt sa plume, — il saura faire disparaître ces imperfections de forme qui déparent toujours un ouvrage.

M. Villeneuve demande à ses lecteurs de lui communiquer leurs impressions sur son livre. Nous usons loyalement de l'invitation et nos quelques remarques critiques, qui ne sauraient être taxées de malveillance, ne feront que mieux ressortir la sincérité de notre éloge, si notre appréciation est de quelque valeur. Un travail sérieux, a dit Alphonse Karr, où le critique sert de preuve à l'éloge, permet à l'auteur de humer consciencieusement la louange et confirme le droit qu'il s'est arrogé avec quelques scrupules de toucher au papier blanc.

JOSEPH TASSÉ

Monsieur Joseph Tassé,  
Directeur Gérant de la  
Revue Canadienne.

Monsieur,

Voulez-vous me permettre quelques réflexions au sujet des remarques, aussi habiles que bienveillantes, que vous avez bien voulu faire sur mes Conférences, dans la *Revue Canadienne*.

Je n'ai pas besoin de vous dire toute ma reconnaissance pour la bonté avec laquelle vous vous êtes rendu à mon désir d'une critique loyale, judicieuse et sévère. J'accepte d'autant plus volontiers les conseils, que je sais en avoir un plus

profond besoin; et quand le talent et la lumière s'ajoutent aux conseils, ces derniers ont pour moi un prix infini.

Cependant, tout en tenant un compte scrupuleux de vos appréciations, je dois "repousser une insinuation et maintenir une affirmation."

Il y a, dites-vous, dans beaucoup de passages de mon livre tellement d'élevation d'idées, d'éclat et de profondeur que plusieurs personnes ont pu me nier la paternité de l'œuvre. Si cette profondeur, cet éclat et cette élévation des idées existent réellement, ce que je ne crois pas, je suis le coupable le plus innocent du monde. Fort de ma vulgarité, j'écrivais avec ma conviction de ne jamais commettre de pareils excès. A l'avenir je tâcherai d'éviter l'écueil, non pour m'épargner des reproches personnels, mais afin qu'il ne soit pas dit que nous vivons dans un pays d'une telle pénurie intellectuelle qu'il y est impossible de s'élever tant soit peu dans la sphère de la pensée sans s'attirer sur le champ le titre de *plagiaire*.

Peut-être aussi cette accusation regarde-t-elle les seules intelligences difficiles et lentes? Ce serait un demi mal. Les fourches caudines ne pèseraient alors que sur les vulgarités, lesquelles, bon gré, mal gré, seraient ainsi destinées à végéter éternellement dans la stupidité de l'intelligence et dans l'abaissement continue de la pensée.

Vous ne voulez point, Monsieur, vous faire l'écho complaisant de l'accusation de plagiat portée contre moi, et, toute fois, il y a, dans la préface, un malheureux *alinea* propre à redoubler les soupçons. Franchement, si je croyais en la fatalité, je l'accuserais de me poursuivre. Par un phénomène inexplicable, vous et vos personnes lisez ce que je n'ai pas écrit, et donnez, par là, à ma pensée, un sens faux.

Vous me faites écrire: des auteurs renommés au lieu de des auteurs nommes. Cette simple méprise est capitale. En effet, il y a une énorme différence entre: deux ou trois passages entiers "d'auteurs renommés" sont mêlés à mes propres réflexions; cherchez-les, devinez-les, si vous pouvez — et: deux ou trois passages entiers d'auteurs, "d'ailleurs nommés," etc, vous saurez donc où les prendre ces passages.

Vous ne vous expliquez pas comment je n'ai pu distinguer dans mes notes, ce qui était ou n'était pas de moi. Ne savez-vous pas, et vos personnes ignorent-elles que noter, c'est presque toujours analyser un morceau en prenant ici quelquefois la forme, là la pensée seulement et entremêler souvent le tout de ses propres réflexions; qu'ainsi il est difficile de dire, surtout après plusieurs années et n'ayant pas l'auteur sous la main, ce qui, dans les notes, est le texte même de l'auteur, puisque l'analyse l'a défiguré, ou ce qui est de votre crû. Tout ce que vous pouvez alors affirmer, c'est que ces passages ne sont pas entièrement de vous et qu'il y faut voir le résumé des pensées d'un autre. Voilà ce que j'ai fait. J'ai nommé les auteurs en temps et lieu; j'ai averti que je les résumais, et c'est afin que l'erreur ne fut pas du tout possible que j'ai été jusqu'à en informer le lecteur dans une note expresse. Pouvais-je être plus loyal?

Mais pour en finir avec l'insinuation de *plagiat* et aussi pour ne pas trop appuyer sur un sujet qui n'humilie sans grandir les accusateurs, je déclare hautement qu'à part les citations entre guillemets et les endroits où j'avertis que je résume un auteur, la "forme" et le "fond" de mes "Conférences" sont de moi et à moi; que, par suite, je suis le père légitime des cinq septièmes de mon œuvre. Pour les deux septièmes qui restent, c'est-à-dire les citations et

(1) Lettres de Sa Grandeur Mgr. LaRocque au propriétaire du *Courrier de St. Hyacinthe*, en date du 9 novembre 1871.

les résumés, sachant ce qu'ils m'ont coûté de laborieuses recherches, ils me reconnaîtront, au moins, pour leur père adoptif. Que si maintenant des personnes persistent à nier l'originalité de mes "Conférences," c'est qu'elles ne connaissent point la probité littéraire.

Passons à l'affirmation. J'ai dit que les laïques, les prêtres et les évêques qui condamnent les polémiques en faveur de la vérité catholique sont des libéraux: je l'ai prouvé et je n'ai rien à rétracter. Je ne regrette qu'une chose, celle de n'avoir pas poussé l'argumentation plus loin. Le sujet pourtant, le méritait bien.

Vous m'apprenez une heureuse nouvelle. Les évêques auraient condamné les polémiques qui divisent les catholiques. Etes-vous bien certain de votre avancé? Me serait-il donc permis d'espérer que les journalistes catholiques ne se porteront plus les défenseurs du libéralisme et du gallicanisme? Car c'est là, Monsieur, vous n'en doutez pas, ce qui divise les catholiques; ce sont là ces questions "questions irritantes qui soulèvent des tempêtes," parcequ'elles blessent profondément le sens catholique, encore si vivant en Canada, qu'on peut aller jusqu'à formuler des programmes pour s'assurer que les politiques ne trahiront pas la cause de l'Eglise.

Aussi vos informations, si elles sont exactes, vont réjouir profondément "la presse programmiste." Elle bénira Dieu de s'être vouée à la défense des seuls principes capables d'unir les catholiques, des seuls principes qui n'irritent point et ne peuvent irriter, ni froisser, ni blesser, en aucune façon, ceux qui se tiennent, comme nos grands évêques, si fortement à la chaire infallible du Vicaire de Jésus-Christ.

Encore une fois, Monsieur, si vous êtes bien renseigné, vous me faites plaisir avec vos informations et je vous prie de les communiquer, le plus vite possible, à ces optimistes, dont la faiblesse est de croire à l'union des catholiques à l'aide des principes que Pie IX a condamnés dans une "lettre Encyclique," dans un "Syllabus," c'est-à-dire dans des documents s'adressant à tous les catholiques indistinctement, quelque soit d'ailleurs la "condition particulière de leur état social et politique."

J'allais terminer cette lettre sans vous exprimer mon regret de n'avoir pas reçu le numéro de la "Revue" qui contient votre critique.

Sans l'obligeance d'un ami qui me l'adresse ce matin, je n'aurais pu profiter de vos bons conseils, ni vous offrir, avec l'expression de ma gratitude, des explications devenues nécessaires.

Avec l'espérance que vous voudrez bien publier cette lettre dans le prochain numéro de la "Revue Canadienne" laissez moi me dire,

Monsieur

Avec une considération respectueuse,

Votre humble serviteur,

ALPE. VILLENEUVE,

INST.

Montréal, 8 déc. 1871.

M. Villeneuve nous adresse une longue épître en réponse à l'appréciation que nous avons faite de son livre.

"Nos faiblesses et nos forces à l'égard de la vérité." Elle nous convainc que nous avons fait, bien involontaire-

ment, une citation inexacte, à son préjudice, et nous la reconnaissons hautement. Ainsi, parlant des accusations de plagiat que certaines personnes portaient contre cet écrivain, nous avons dit qu'un alinéa de la préface de son livre donnait sur un point prise à la critique. Nous le transcrivions comme suit:

Autant que possible, les citations sont entre guillemets; et si, en deux ou trois endroits, des passages entiers d'auteurs, d'ailleurs renommés, se trouvent mêlés à mes propres réflexions, il faut accuser mes notes où ce désordre existait sans qu'il m'ait été possible d'y remédier. Ce nouvel aveu suffira, je l'espère, pour me mettre à l'abri du reproche d'avoir voulu dépouiller les autres pour m'enrichir. Or, il est écrit dans le texte original "auteurs nommés" au lieu de "renommés." Ce qui change complètement le sens.

M. Villeneuve fait une affirmation à ce sujet dans sa lettre que nous croyons devoir reproduire: "Je déclare hautement qu'à part les citations entre guillemets et les endroits où j'avertis que je résume un auteur, la forme et le fond de mes conférences sont de moi et à moi."

Les faits rétablis sur ce point, et justice faite à M. Villeneuve, nous devons dire que la "Revue" n'ayant jamais une arène pour la polémique, nous regrettons de ne pouvoir nous rendre à son désir en publiant sa lettre qui contient en germe toute une discussion qui serait ici déplacée.

J. T.

S'il peut m'être pénible, M. le Rédacteur, de saisir vos lecteurs d'un tel débat, je dois avouer que je trouve une véritable douceur à le faire dans le *Franc-Parleur*, c'est-à-dire, dans un journal dont l'autorité offre une admirable sanction à toutes les causes qu'il défend.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, avec tous mes respectueux hommages,

Toute mon estime sincère,

ALPE. VILLENEUVE,

Inst.

Montréal, 2 janvier, 1872.

L'impartialité nous fait un devoir d'insérer la correspondance suivante qui nous a été adressée de Québec. La liberté de penser et d'écrire, sous quelque forme qu'elle se présente, pourvu toutefois qu'elle ne dégénère jamais en personnalité, aura toujours accès dans nos colonnes.

(Note Editoriale.)

A monsieur le Rédacteur du *Franc-Parleur*.

MONSIEUR LE REDACTEUR,

En novembre dernier, j'ai lu, dans votre journal le *Franc-Parleur*, un petit essai poétique intitulé: "La St. Jean-Baptiste", et plus tard une critique de cette poésie, signée par "un Chérubin". Un Chérubin attaque est essai et moi je viens le défendre, parce que l'ensemble est bon.

Comme vous le dites dans votre note éditoriale, c'est un petit essai sur la St. Jean Baptiste, et il ne faut pas s'attendre à y voir relater toute notre histoire, depuis les voyages de Jacques-Cartier jusqu'à nos jours.

La critique commence par dire que l'essai de monsieur Duberger est un galimatias indéchiffrable: il termine sa critique en commençant, et il devait en rester là, ou prouver ses avancés. L'auteur de la poésie est supposé parler brièvement le matin du jour de notre fête nationale et dans un enthousiasme légitime, il nous rappelle de suite une victoire dont on doit s'enorgueillir, et nous invite à venir contempler le lever brillant du jour de notre fête, laissant

supposer à ses compatriotes qu'au lever du jour de la bataille de Chateauguay, l'aurore devait avoir cet éclat. C'est là une belle persée enrichie par de bons et beaux vers, et je ne vois pas pourquoi Un Chérubin nous défie, le poing fermé, d'y comprendre un mot. Après avoir dit à son frère canadien, d'apporter la bannière nationale et de faire reposer la croix, symbole de sa foi, sur sa poitrine, l'auteur formule un souhait plein d'un bel orgueil légitime, tout en faisant comprendre aux Canadiens d'autres origines que nous comptons pour quelque chose, lorsqu'il nous dit dans un langage que Victor Hugo respecterait :

Oni, qu'un million s'ébranle en ce beau jour d'attente !  
Que frémissent le sol sous sa marche mouvante !  
Que sorte de son flanc toute une nation !  
Fils de la Verte-Erin, fils de Scotia, silence !  
Le Canadien-Français s'avance  
Et vous aussi l'Anglo-Saxon.

Avant d'adresser la parole à Iberville, Montcalm, Lévis et Salaberry, dont il relate les exploits avec enthousiasme et dont les noms, certes, pouvaient figurer dans la "St. Jean Baptiste," il invite le peuple à entrer dans le temple, à remercier Dieu de nous avoir protégés dans le péril et engage les Canadiens-français à se réjouir. Si Un Chérubin connaît notre histoire, comment peut-il dire que les vers suivants sont du galimatias :

Viens, peuple de héros, le jet de la tempête,  
Sous le sacré portique et incline la tête.  
L'échappé du trépas prie et adore son Dieu.  
J'ai vu tes pleurs amers au jour de la tourmente :  
Assez : que ta voix frémissante  
Retentisse dans le saint lieu.

Après avoir rappelé à son peuple les douleurs que les Canadiens-Français durent ressentir lors de la reddition du Canada à l'Angleterre et les malheurs qui s'en suivirent, monsieur Duberger l'engage à porter ses regards vers l'avenir, puis fait un reproche mérité à Albion, notre protectrice, qui maintenant nous repousse, et semble lui dire délicatement : "Puisque malgré tout notre attachement filial, vous cherchez à nous éloigner, nous allons prendre notre parti." Que monsieur le Chérubin l'écoute de ses deux oreilles. Après le reproche, l'auteur dit :

Le rouge monte au front, mais prends ce qu'on te donne,  
Et dis : "Mère, vous êtes bonne".  
Frère, un fils peut-il dire moins ?

Monsieur le Chérubin trouve les vers de monsieur Duberger d'une rudesse phénoménale et semble nous dire : "Je n'en peux plus," et pourtant je lis des vers comme ceux-ci :

Le travail ennoblit; c'est un présent d'amour  
A celle qui chérit, à celle qui t'adore.  
Au lever brillant de l'aurore  
Et qui veut la mâne du jour.

Evidemment le Chérubin a la berlue, mais en effet, il ne faut pas oublier qu'en sa qualité de Chérubin, il peut fort bien avoir été gâté au concert des anges. Quand à cette accusation irréfléchie où le critique se plaint de "l'enflure d'où il ne sort que du vent," je lui ferai rappeler que Monsieur Duberger avait pour but, il me semble, de chanter notre petit-peuple et non pas de se poser en philosophe et encore moins de faire une dissertation sur l'origine des anges. Monsieur le Chérubin, malgré son origine, a voulu être badin quand il nous dit qu'il ne voit rien de merveilleux dans ces deux vers :

Une masse écrasa cet enfant de la Gaule  
Mais ne put déchirer le nerf de son épaule,

et s'efforce de faire de la méthaphysique dans son genre (car pour lui, ne parlons pas de logique) et cependant c'est comme si le poète eut dit qu'une armée plus nombreuse vainquit, mais ne put ôter la vie aux vaincus.

Je vois que ce Monsieur Chérubin se permet de donner un conseil à l'auteur de la poésie et ce qui ne m'étonne pas c'est que le critique a faussé. Il paraît se plaindre surtout de ce que Monsieur Duberger n'a pas une connaissance approfondie des règles de la poésie française et il lui conseille de bien réfléchir aux sens de ses paroles avant d'écrire, comme si un hiatus dans un vers dénotait un manque de jugement. Si c'était là sa conviction, mieux valait pour lui d'engager Monsieur Duberger à approfondir les règles en question. En outre, cet amas d'hiatus qui ne sont d'ailleurs que fautes légères, de mauvaises inversions et de vers de treize syllabes ne se montre qu'à l'œil borgne du Polyphème Chérubin. Il y a à peine deux hiatus, les inverses sont bonnes, et des vers de treize syllabes je n'en trouve point, à moins que Chérubin fasse compter les rimes féminines.

Le critique finit par dire que M. Duberger n'a aucune malice et que ses intentions sont pures. D'abord je demanderai au critique s'il s'attendait à trouver en M. Duberger un anthropophage et je dirai ensuite à l'auteur de la poésie qu'après tout, il peut se réjouir, puisque ses intentions sont approuvées par un Chérubin qui ne manquera pas d'en faire rapport dans le grand livre de la vie. Deux mots pour terminer. Je ne connais ni Un Chérubin, ni ce M. Duberger que je défends, cependant je dirai à chacun d'eux une vérité. Monsieur le Chérubin, vous avez mal commencé et mal fini. Parti au galop, vous êtes arrivé au but, épuisé. Si réellement vous possédez le talent de la critique, soyez juste et tout en dénonçant la faute, faite ressortir le mérite; ensuite ne tranchez pas trop à la Voltaire, c'est toujours dangereux, car du patriarche à vous, il doit y avoir tout un océan à traverser. S'il y a beaucoup de bon et un peu de mauvais dans un écrit, ne dites pas que le tout ne vaut rien. La jeunesse canadienne commence à se plaire à la culture des lettres, n'allez pas comme un enragé l'étouffer à son berceau. M. Duberger faites peu attention aux injures du Chérubin, et ne croyez pas que tout ce fatras d'accusations est vrai. S'il y a du bon dans sa critique, prêtez-y attention de bonne grâce. Procurez-vous une bonne prosodie française et je réponds du reste. Votre coup d'aile me donne cet espoir et n'oubliez pas le travail car c'est là l'essentiel.

Le Chérubin est-il un ange déchu? Dans tous les cas je m'appelle

UN BON ANGE

Québec, Décembre 1871.

### Chambre de Commerce de la Puissance.

Programme officiel des recommandations et résolutions qui doivent être présentées à la réunion annuelle de la Chambre de Commerce, de la Puissance qui aura lieu à Ottawa, mercredi le 17 janvier 1872 et les jours suivants.

I. Règlements—Conseil Exécutif—Reconsidération du règlement adopté à la dernière assemblée.

II. Revenu de la Chambre de Commerce—Conseil Exécutif—La taxe annuelle fixée par le conseil exécutif sera considérée comme due au commencement de l'année qui commencera le 1er. janvier. Toute association participant dans les procédés de la réunion annuelle sera tenue responsable de la taxe pour l'année suivante.

III. Navigation Intérieure—Conseil Exécutif—Considération sur la navigation intérieure de la Puissance et l'élargissement des canaux.

IV. Canaux—Chambre de Commerce d'Ottawa—Considération de la politique de la Puissance en regard des canaux.

V. Canaux—Chambre de Commerce de St. Jean, P. Q.—La canalisation de la rivière Ottawa.

VI. Améliorations des ports et rivières—Chambre de Commerce de Montréal—Que la Chambre de Commerce de la Puissance considère la question d'amélioration des ports et rivières comme étant d'intérêt général pour le pays.

VII. Pilotage, touage, etc.—Chambre de Commerce de Montréal—Les questions incidentes de pilotage, touage, etc., comme intéressant les intérêts de la navigation de la Puissance.

VIII. Améliorations sur la rivière Richelieu.—Chambre de Commerce de St. Jean P. Q.—La nécessité d'améliorer la navigation de la rivière Richelieu entre St. Jean et Rouse's Point par le creusage et l'éclairage de la dite rivière.

IX. Chemins de fer, embranchements.—Chambre de Commerce de Toronto.—La possibilité d'ouvrir une nouvelle ligne de chemins de fer de l'ouest à la mer, en profitant des facilités des chemins de Toronto et Nipissing, Canada Central, Colonisation du Nord, de la Rive Nord et autres organisations.

X. Chemins de fer.—Chambre de Commerce d'Ottawa.—Le chemin de fer de la Rive Nord.

XI. Relations commerciales avec les Etats-Unis.—Conseil Exécutif.—Les relations commerciales qui existent entre la Puissance et les Etats-Unis et de l'usage commun des chemins artificiels et naturels de communication entre les deux pays.

XII. Traité de Washington.—Chambre de Commerce de Toronto—Question sous considération : L'exclusion du poisson pris et préparé dans les îles des lacs, des provisions du Traité de Washington, qui admet que le poisson pris et préparé dans les provinces maritimes de la Puissance sera libre de taxes jusqu'au marché américain.

XIII. Droits consulaires.—Chambre de Commerce P. Q.—L'injustice faite au Canada par le gouvernement des Etats-Unis par droits consulaires excessifs et charges de douane auxquels les produits canadiens sont soumis à leur entrée dans les ports des Etats-Unis.

VIX. Révision du tarif.—Chambre de Commerce de St. Jean, Q.—Nécessité de la révision du tarif du Canada sur les principes qui assurent une grande permanence et stabilité dans les revenus de l'Etat, le tarif n'étant jusqu'à présent que purement à titre temporaire et ayant eu pour résultat de décourager nos manufacturiers et empêcher l'introduction du capital dans le pays.

VX. Douanes et lois d'accises.—Chambre de Commerce de Toronto. Que tels changements soient faits dans les lois de douane et d'accise qui peuvent être requis pour assimiler la pratique dans les cas de saisie avec les cas de contestation entre les individus.

XVI. Acte des faillites.—Chambre de Commerce de Toronto.—L'acte des faillites de 1869.

XVII. Acte des faillites.—Chambre de Commerce de Montréal.—Considération sur les effets de l'acte des faillites de 1869 et quels amendements ou modifications sont nécessaires.

XVIII. Emigration.—Chambre de Commerce d'Ottawa.—La question d'émigration.

XIX. Immigration.—Association de la Halle aux Blés de Montréal.—Comment le Canada peut bénéficier le mieux de l'immigration.

XX. Système cental.—Association de la Halle aux Blés

de Montréal.—Qu'il soit recommandé par la Chambre de Commerce de la Puissance, à ses associations constituantes, de promouvoir par tous les moyens possibles l'adoption du système cental, spécialement pour l'achat et la vente des grains.

XXI. Système cental.—Chambre de Commerce de St. Jean, Q.—L'achat et la vente de tous grains, semences, charbon, sel, légumes et racines au poids au lieu de la mesure.

XXII. Réceptions des entrepôts.—Chambre de Commerce de Toronto.—La loi concernant les réceptions dans les entrepôts.

XXIII. Poste.—Association de la Halle aux Blés de Montréal.—Qu'une pétition soit adressée au gouvernement de la Puissance en faveur de la livraison des lettres dans les villes et villages sans aucune charge additionnelle autre que l'affranchissement ordinaire.

XXIV. Poste.—Garantie de livraison.—Association de la Halle aux Blés de Montréal.—Que le gouvernement soit requis de pourvoir à une garantie de livraison des malles.

XXV. Inspection.—Chambre de Commerce de St. Jean, Q.—L'inspection du poisson et de l'huile.

XXVI. Vérificateurs.—Chambre de Commerce de Montréal.—Que le gouvernement de la Puissance soit requis de pourvoir à la nomination de vérificateurs qui seront soumis aux règlements nécessaires comme les inspecteurs, syndics officiels et autres.

XXVII.—La Chambre de Commerce de St. Jean, N.B., proposera l'important projet du canal de la Baie Verte.

XXVIII. La Chambre de Commerce de Québec proposera la question du pilotage et des pilotes.

XXIX. Le creusement du Lac St. Pierre.

XXX. L'opportunité de rappeler une résolution passée à la dernière assemblée annuelle de la Chambre de Commerce de la puissance, désignant Ottawa comme le lieu permanent des assemblées.

XXXI. L'inspection compulsoire du poisson et de l'huile.

XXXII. La navigation intérieure des canaux américains.

XXXIII. L'extension des communications télégraphiques avec le bas du St. Laurent sur les rives nord et sud.

XXXIV. L'extension du service postal jusqu'aux parties éloignées au nord et à l'est de la Province de Québec.

XXXV. L'association de la Halle aux Blés de Montréal proposera que la Chambre de Commerce de la Puissance envoie un mémorial de la Puissance aux fins de convoquer une assemblée des principaux météorologistes de différentes nations, de façon à adopter un système uniforme d'observations et de rapport sur les moissons et assurer leur publication dans l'intérêt du commerce et de l'agriculture par tout le monde.

WM. J. PATTERSON,  
Secrétaire.

Montréal, 29 décembre 1871.

### Variétés.

La vente récente de guillotines avait donné une fausse joie à MM. les assassins. Il y aura encore contre eux des représailles; un menuisier du boulevard du Prince-Eugène a reçu la lugubre commande d'une guillotine neuve.

La *Liberte* dit que c'est avec beaucoup de difficulté que M. Heindreich, l'exécuteur des hautes-œuvres de la ville de

Paris, a pu trouver un ouvrier pour exécuter ce travail sinistre.

La nouvelle guillotine, au lieu d'être peinte en rouge comme l'ancienne, sera noire. Le couperet tombera par un nouveau système dont M. Heindreich est l'inventeur. La bascule sera aussi plus confortable.

Le prix de l'instrument est de quatorze cents francs environ, couteau compris. On voit que, pour être du genre triste, nos renseignements ne sont pas moins précis.

Un auvergnat ayant fait fortune à Paris vient de mourir à Saint-Chamond, et a légué par testament 20,000 fr.

"A ses parents d'Auvergne."

—Qu'il n'avait jamais vus.

On trouve toujours quelqu'un pour recueillir un legs. Il vient de Fournel, petit village situé sur la lisière d'Auvergne, des parents qui excipèrent de leur qualité d'Auvergnats pour réclamer les 20,000 fr. ; puis survint un autre parent, Auvergnat de Massiac, celui-là, c'est-à-dire pur sang, qui n'entendit nullement partager avec les faux Auvergnats, les habitants de Fournel. Procès !

Les premiers veulent être Auvergnats envers et contre tous ; leur village est si proche de l'Auvergne, à cent mètres à peine. A l'appui de leurs prétentions, ils apportent des chartes de l'an 1400, prouvant qu'à cette époque Fournel était dans l'Auvergne.

—Fournel n'est pas dans l'Auvergne, répond l'habitant de Massiac ; vous n'êtes pas de vrais Auvergnats ; vous ne hériteriez donc pas !

Le tribunal de Saint Etienne, dit la Loire, tout en constatant que Fournel n'est pas dans l'Auvergne, déclare ses habitants suffisamment Auvergnats pour toucher leur quote-part des 20,000 fr.

EST ACTUELLEMENT EN VENTE

# "LA COMEDIE INFERNALE"

AU

No. 9, Rue Ste. Thérèse,

Les libraires des villes et des campagnes pourront s'en procurer en s'adressant à ce bureau.

PRIX DE CHAQUE EXEMPLAIRE :

En gros..... 40 cts. ou \$4.80cts. la doz.  
En détail..... 50 cts.

Les frais de post seront à la charge de l'acheteur.

CANADA } Acte concernant la faillite 1869.  
PROVINCE DE QUEBEC, } Cour Supérieure.  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Napoléon Préfontaine et François Xavier Moisan, commerçants de Montréal, individuellement et y ayant fait affaire sous la raison sociale de Préfontaine & Moisan, Faillis.

Le dixseptième jour de Février prochain, Napoléon Préfontaine, l'un des dits faillis, tant individuellement que comme l'un des dits associés, demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

NAPOLEON PREFONTAINE,  
par DORION, DORION & GEOFFRION,  
Ses procureurs ad litem.

Montréal, 11 Janvier 1872.

## NOUVEL

# ATELIER TYPOGRAPHIQUE!

AU

NO. 9, RUE STE. THERESE.

—:O:—

Nous avertissons nos lecteurs ainsi que le public en général que nous avons établi un Atelier de Typographie à l'adresse ci-haut mentionnée, où nous pourrons exécuter toute espèce d'ouvrages aux prix les plus réduits et sous le plus court délai.

LE FONDS DE NOTRE ATELIER ETANT FOURNI

QUE DE

## CARACTERES NEUFS

Nous assurons les patrons que l'ouvrage qui nous sera confié, possédera tout le fini que l'on peut désirer dans ce genre d'industrie.

LES IMPRESSIONS DONT ON SE CHARGE

CONSISTENT EN

PLACARDS,

FACTUMS,

LIVRES,

CIRCULAIRES,

Cartes Funéraires,

CARTES DE VISITES

&c., &c.

A UN PRIX EXTREMEMENT REDUIT.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1869.

CANADA }  
PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE  
District de Montréal, }

Dans l'affaire de François X. Moisan, marchand tant individuellement que comme ayant été membre de la ci-devant raison sociale de "Préfontaine & Moisan," failli.

Le dix-septième jour de février prochain, 1872, le soussigné demandera à la dite Cour, la ratification de l'acte de composition et de charge qui lui a été consenti par ses créanciers et maintenant déposé au Greffe de la dite Cour.

Montréal, 13 Décembre 1871.

FRANCOIS X. MOISAN  
Par F. L. SARRASIN,  
Son procureur ad litem

LE CHEMIN DE FER

**LE GRAND TRONC  
DU CANADA**

1871 - ARRANGEMENTS D'HIVER - 1872

NOUVEAUX CHARS

POUR

**TOUS LES TRAINS EXPRESS**

Les trains partiront maintenant de Montréal comme suit :

ALLANT A L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à..... 8.00 A. M.  
Expres de nuit do do .... 8.08 P. M.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les situations intermédiaires ..... 7.00 A. M.  
Express pour Boston via Vermont Central..... 9.00 A. M.  
Express pour New-York et Boston via Vermont Central..... 3.30 P. M.  
Train de la Malle pour St. Jean et Rouse's Point, en connexion avec les Trains de Stanstead, Shefford et Chambly et en jonction avec le Chemin de Fer des Cantons du Sud-Mst et avec les Steamers du Lac Champlain ..... 3.00 P. M.  
Train de la Malle pour Island Pond et les stations intermédiaires.... 2.00 P. M.  
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe Upton, Acton, Richmond, Sherbrooke Lennoxville, Compton, Coaticooke et Norton Mills, seulement à..... 10.30. P M.

Il y aura des Chars Dortoirs Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures données.

Les steamers *Carlotta* ou *Chase* laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les samedis après-midi, à 4.00 heures. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundi et Jendi à 6.00 heures p.m., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations sur l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au bureau No. 39 Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES  
Directeur-Gérant

Montréal, 8 NOV. 1871.-52

C. — C. — C.

**CELEBRE  
Cordial Carminatif**

Pour la Dentition des Enfants, Diarrhée, Dysentérie, Convulsions, perte de sommeil, et toutes maladies nerveuses auxquelles les enfants sont sujets.

PRIX : 25 CENTS LA BOUTEILLE.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

DEVINS & BOLTON,  
Salle d'Apothicaierie, Montreal.

**HUILE**

DE

**FOIE DE MORUE  
A  
L'HYPHOPHOSPHATE DE CHAUX**



Prix 50c et \$1 la bouteille.

Dans cette préparation, il n'y entre que la meilleure huile de foie de morue. Son gout est doux et elle a la consistance de la crème. Elle n'a ni l'odeur, ni le gout de l'huile. L'estomac le plus délicat peut la garder. Préparé seulement p

DEVINS & BOLTON,

Salle d'Apothicaierie, Montreal.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

**Alcoolature d'Arnica**

des RR. PP. Trappistes du Monastère de Notre-Dame des Neiges, est employée à l'usage externe et interne, avec une immense supériorité sur toutes les préparations de ce genre.

Prix : 80 cts. le flocon.

Agents pour le Canada :

DEVINS & BOLTON,

Salle d'Apothicaierie, Montréal.

LES CELEBRES

**PASTILLES A VERS**

DE

**DEVINS**

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents, sont à vendre chez tous les Pharmaciens et principaux marchands de la campagne.

Prix : 25 cents la boîte.

DEVINS & BOLTON,

Pharmacien en Gros,

SALLE D'APOTHIKAIERIE

MONTREAL.

MAGASIN CANADIEN DE FERRO-  
NERIES.

**H. BELIVEAU**

IMPORTATEUR DE

**FERRONNERIE**

ET FABRICANT DE

**FERBLANTERIES**

Enseigne de l'Égouine et du Cadenas

193 ET 195, RUE SAINT-PAUL  
MONTREAL

Assortiment complet d'Huiles, Térébenthine, Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Vernis, etc.

Aussi : Poêles doubles à 1 ou 2 fourneaux, Poêles de Cuisine à Charbon et à Bois, Fantaisie et autres.

**C. A. PARENT,**

NOTAIRE,

No. 43, RUE SAINT-VINCENT.

RESIDENCE :

376, RUE ST-JOSEPH.

Montréal, 28 Septembre 1871.

**“ Le Franc-Parleur ”**

Publié tous les Jedis, à Montréal, Canada

A SES

**ATELIERS TYPOGRAPHIQUES**

No. 9 RUE STE. THERÈSE,

ANCIEN ETABLISSEMENT DU “ PAYS ”

ABONNEMENT :

Canada, \$2.00 par année, payable annuellement.

États-Unis, \$2.50 par année, payable d'avance.

Par numéro, 5 Centins.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

Envoi par lettres enregistrées ou par ordinaire sur le Bureau de poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES :

8 centins la ligne, 1ère insertion,

2 “ “ 2ème “

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné.

Le manque d'attention à ce détail entraînerait une dépense de deux centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Toutes lettres non-affranchies seront irrévocablement refusées.

Les journaux qui seront échangés ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du journal devront être adressés au FRANC-PARLEUR No. 9, rue Ste. Thérèse, Montréal.

Le FRANC-PARLEUR formera à la fin de l'année un volume de 624 pages, grand quarto.

Toute personne qui nous fournira 5 abonnements, aura droit à la réception gratuite du FRANC-PARLEUR, pendant un an.

À l'atelier du FRANC-PARLEUR, on se charge de toutes espèces d'ouvrages d'imprimerie dans les derniers goûts, (cet atelier est monté avec un matériel tout neuf à des conditions très compétitives.